



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Gestion juridique des contrats d'assurance

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Gestion juridique des contrats d'assurance

Dénomination nationale : SP5-Assurance, banque, finance

Demande n° S3LP140006204

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Le centre de formation permanente (CFP) Paris 2 – 4 rue Blaise Desgoffe 75006 Paris. Pour les cours d'informatique, sur deux sites de l'université :
 - Centre Charcot : 36 rue Charcot, 75013
 - Centre Assas : 92 rue d'Assas, 75006 Paris
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP5-Echange et Gestion

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2001, la spécialité *Gestion juridique des contrats d'assurance* dispensée par l'Université Panthéon-Assas de Paris 2 offre aux étudiants inscrits, un parcours de formation destiné à consolider leurs acquis et enrichir leur bagage technique et juridique dans le domaine de l'assurance. Cette licence professionnelle fait partie des cinq spécialités proposées par l'université.

Cette spécialité est construite selon le régime de l'alternance et accueille chaque année une promotion composée d'une vingtaine d'étudiants, essentiellement issus de BTS *Assurance*, DEUG *Droit* ou DUT *Carrières juridiques*. A noter qu'elle offre également la possibilité aux actifs du secteur de l'assurance de valider leurs acquis ou de poursuivre une formation continue (20 % de la dernière promotion).

Les enseignements sont conjointement assurés par des maîtres de conférences et des professeurs associés (PAST) de l'établissement, ainsi que par des intervenants professionnels issus du monde juridique et du secteur de l'assurance.



Les diplômés ont pour vocation d'embrasser essentiellement une carrière de gestionnaires de sinistres ou de rédacteurs de contrats dans des sociétés d'assurance, voire de se positionner sur des métiers faisant état d'une dimension davantage commerciale (chargé de clientèle notamment).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette spécialité, destinée essentiellement aux étudiants issus de BTS *Assurance*, L2 *Droit* ou DUT *Carrières juridiques*, est construite selon le régime de l'alternance, qui lui confère un aspect professionnalisant affirmé, et lui donne un atout indéniable eu égard à la préférence du secteur pour ce type de formation.

Le contenu pédagogique trouve sa cohérence dans l'équilibre entre les formations à la méthode, notamment rédactionnelle, à la spécialisation des compétences et à l'ouverture aux langues, même si certains intitulés d'Unités d'Enseignements (UE) ne sont pas suffisamment explicites pour juger de toute leur étendue. A noter que des mises à niveaux sont proposées aux étudiants ne faisant pas état d'un bagage juridique dans leur diplôme précédent, au titre de la prise en considération de la diversité du public.

On peut regretter l'absence d'attractivité pour les étudiants de licence : ainsi, pour la promotion 2011/2012, aucun étudiant inscrit ne provient d'une L2. On peut noter aussi que deux étudiants seulement viennent de DUT, l'essentiel des inscrits en formation initiale sont des diplômés de BTS.

L'aspect professionnalisant de cette spécialité tient à ce que 40 % des enseignements sont assurés par des professionnels issus du secteur, soit 155 heures. La douzaine de professionnels présente des profils relativement variés, garant d'un partage d'expériences et de compétences du terrain.

L'université possède un carnet d'adresse étoffé en matière de sociétés d'assurance partenaires, pour la plupart des grands noms du secteur (Groupama, Generali, Allianz, Axa). Néanmoins, l'absence de partenariats formalisés *stricto sensu* constitue indéniablement un handicap au titre de l'évolution de la spécialité : même si les professionnels participent aux réunions de travail, le rapport transmis par l'université ne permet pas d'appréhender dans toute sa mesure le rôle et le poids exact des professionnels dans l'évolution de la spécialité, ou encore la solidité des éventuels accords qui permettent d'accueillir chaque année les étudiants dans l'alternance, et à terme, dans l'emploi. Enfin, une formalisation des partenariats est généralement garante d'une plus grande lisibilité et d'une plus grande attractivité, notamment à l'endroit des candidats à cette spécialité.

Le pilotage de la formation est co-assuré par un professeur et un PAST, ce qui n'appelle pas à commentaires particuliers, si ce n'est que le professeur est par ailleurs responsable du master 2 *Assurance* dispensé par l'université.

L'absence de conseil de perfectionnement constitue un handicap certain dans le suivi de l'évolution de la spécialité, notamment au regard des transformations du secteur dans le contexte économique actuel.

Les effectifs demeurent stables depuis plusieurs promotions et sont d'une vingtaine d'étudiants, avec une montée en puissance d'inscrits en formation continue. Si nous pouvons supposer que cette volumétrie restreinte d'étudiants constitue un terreau favorable à un enseignement plus interactif et plus rapproché, il faudrait savoir si cela résulte d'un choix assumé ou d'une faible attractivité de la spécialité, dont la sélectivité n'a pas été communiquée dans le dossier.

La prospective n'ayant pas été traitée en tant que telle, il est difficile de considérer l'approche de l'université en ce sens, et notamment l'analyse faite sur les éventuels retours des étudiants.

Plus globalement, l'absence d'éléments tangibles ayant trait au pilotage de la formation dans le dossier transmis ne permet pas d'en apprécier toute sa dimension. Il serait par conséquent judicieux que ce point fasse l'objet d'un traitement plus exhaustif lors de la prochaine vague.

Le taux d'insertion professionnelle « directe » demeure perfectible : 36 % pour la dernière promotion enquêtée.

Le dossier n'indique pas la part des étudiants en formation initiale ayant trouvé un emploi à l'issue de la formation. Ainsi, pour la dernière promotion pour laquelle les données sont fournies, on sait simplement que sept diplômés sont en situation d'emploi (sur les 21 inscrits). Toutefois, on peut remarquer que la durée d'obtention du premier emploi est faible (moins de 3 mois pour la plupart).



Les données transmises par l'université démontrent une poursuite d'étude de l'ordre de 30 % des étudiants inscrits sous le régime de l'alternance. Cette situation peut appeler à interrogation, même si la situation est assez comparable dans de nombreuses spécialités touchant le secteur bancaire ou l'assurance, pour lesquelles la poursuite d'étude vers un master 2 est relativement fréquente et se généralise. En tout état de cause, une enquête de l'université sur les motivations de la poursuite d'études semblerait nécessaire pour lever le voile sur ces interrogations.

Plus largement, les éléments d'enquête demeurent relativement incomplets et au final assez peu exploitables.

En résumé, cette spécialité apporte un enseignement académique sérieux et un aspect professionnalisant indéniable, s'appuyant sur le régime de l'alternance qui constitue une attente forte du secteur. Le taux d'insertion professionnelle est très perfectible.

Néanmoins, une formalisation des partenariats avec les acteurs du secteur ainsi que la création d'un conseil de perfectionnement constitueraient des leviers efficaces à une meilleure appréhension de l'évolution de cette spécialité ou encore à l'amélioration du taux d'insertion professionnelle.

- Points forts :
 - Le régime de l'alternance : en faisant intervenir des professionnels du secteur ou encore en ouvrant ses portes à la formation continue, l'université donne un aspect professionnalisant fort à cette spécialité, répondant aux attentes et exigences du secteur de l'assurance.
 - La part des enseignements confiée à des professionnels (40 %).

- Points faibles :
 - Le taux d'insertion très faible de cette licence professionnelle (37 %) malgré un effectif raisonnable (20 étudiants).
 - L'absence de partenariats formalisés avec les acteurs de l'assurance, qui constitue une faiblesse certaine, notamment dans l'optique de favoriser le développement de la spécialité.
 - L'absence de conseil de perfectionnement, qui nuit à un traitement analytique et prospectif de cette spécialité.

Recommandations pour l'établissement

Les recommandations s'articulent principalement autour de :

- la formalisation *stricto sensu* de partenariats avec les sociétés d'assurance (lisibilité et attractivité pour les candidats, rôle et poids du secteur professionnel dans l'évolution de la spécialité).
- la création d'un conseil de perfectionnement, réalisé en étroite collaboration avec les partenaires professionnels, dans l'optique de piloter au mieux l'avenir de la spécialité, et ce faisant favoriser l'augmentation du taux d'insertion professionnelle.

Enfin, une communication, lors de la prochaine vague, d'éléments plus exhaustifs ayant trait au pilotage de la spécialité ou aux enquêtes d'insertion permettraient d'en apprécier toute leur dimension.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A

- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : C

- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : B

- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement



Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **spécialité Gestion juridique des contrats d'assurance n°S3LP140006204 de la licence professionnelle SP5-Assurance, banque finance.**

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la spécialité Gestion juridique des contrats d'assurance n°S3LP140006204 de la licence professionnelle SP5-Assurance, banque finance afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Licences professionnelles - Vague D

Dénomination nationale SP5 - Assurance, banque, finance

Demande n° S3LP140006204

Spécialité Gestion juridique des contrats d'assurance

Le rapport d'évaluation de la Licence professionnelle Gestion juridique des contrats d'assurance de l'AERES appelle deux observations concernant les points faibles qui y sont notifiés.

Sur le faible taux d'insertion professionnelle : Le rapport relève un faible taux d'insertion professionnelle (37%) malgré un effectif d'étudiants raisonnable. Ce taux nous apparaît sous-évalué.

En effet, le taux d'insertion professionnelle a été calculé à partir des 11 réponses obtenues sur les 18 étudiants de la dernière promotion enquêtée.

Ainsi, sur la promotion 2010-2011 : 7 étudiants ont répondu qu'ils avaient un emploi, 4 étudiants ont répondu qu'ils poursuivaient leurs études, et 7 étudiants n'ont pas répondu à l'enquête. On ne peut pour autant en conclure que les 7 étudiants n'ayant pas répondu se trouvent au chômage à l'issue de la Licence.

Si l'on fait abstraction des étudiants n'ayant pas répondu à l'enquête et que l'on se base sur les 11 réponses obtenues, on obtient la répartition suivante : 65% taux d'insertion professionnelle et 35% poursuivent leurs études.

Nous allons tout mettre en œuvre pour obtenir un taux de réponse satisfaisant de la part des étudiants afin de dégager des statistiques plus fiables et avoir une meilleure lisibilité des débouchés de la Licence professionnelle.

Absence de conseil de perfectionnement : Cette observation judicieuse rejoint une initiative déjà prise en vue de mettre en place les éléments constitutifs d'un conseil de perfectionnement prenant appui sur les professionnels qui interviennent dans le diplôme.